CONCEPTION
UNIQUE
BATIMENT
EXPERTISE

OPERATION :

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ETAGE DE LA DELEGATION BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – CNRS
PARC ALCYONE
1 RUE ANDRE ET YVONNE MEYNIER
35 000 RENNES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

N°2026-09-2

LOT 06 – CHAUFFAGE – VENTILATION

PHASE : DCE

Date : Septembre 2026

LOT 06 – CHAUFFAGE – VENTILATION

1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES – CHAUFFAGE – VENTILATION

1.1.1 Exigences réglementaires

Devront être respectées tous les NF DTU, les normes françaises et européennes, les Eurocodes, les réglementations, les règles de calcul, les CCTG, les règles RAGE, les avis techniques et tous les autres documents contractuels faisant références aux prescriptions du présent CCTP.

1.1.2 Visite des lieux

L'entrepreneur déclare avoir visité les lieux où seront réalisés les travaux et avoir pris connaissance des sujétions et conditions dans lesquelles ceux-ci devront s'effectuer (encombrements des lieux, hauteur et horaires prévus au moment de la remise des prix...). Il ne pourra présenter aucune réclamation ou demande d'indemnisation au prétexte d'un manque d'information.

1.1.3 Essais

L'entreprise devra l'ensemble des essais de fonctionnement, les réglages, etc. Elle reprendra à sa charge tous les ouvrages semblants défaillants**.**

1.1.4 Percements dans les ouvrages

Tous les trous, les saignées, les percements, les scellements, et les calfeutrements nécessaires à la mise en place ou à l'exécution des différents ouvrages seront effectués par le titulaire du présent lot.
Les réservations seront réalisées le plus soigneusement et aux dimensions strictement nécessaires.
Les scellements seront faits en règle générale au mortier de ciment.
Aucun percement ne devra affaiblir les éléments de la construction.

1.1.5 Nettoyage

Nettoyage de chantier à prévoir après chaque intervention et à la fin du chantier.

1.1.6 D.O.E

Prévoir fourniture du Dossier des Ouvrages exécutées pour la réception du chantier.

1.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ET DETAILLEES DES OUVRAGES – CHAUFFAGE – VENTILATION – CLIMATISATION

1.2.1 Reconnaissance du site

Avant toute intervention, l'entrepreneur devra réaliser le repérage des installations existantes du site.

Localisation :
Pour les travaux du présent lot

1.2.2 Remaniement de la VMC

Dans les zones concernées par les travaux, l'entreprise devra le remaniement de la VMC selon nécessité comprenant :
- Repérage des installations de VMC sur site par l'entreprise.
- Neutralisation.
- Dépose des ouvrages de VMC selon nécessité suivant la nouvelle configuration du projet.
- Evacuation à la décharge publique.
- Repose des ouvrages de VMC selon nécessité et suivant la nouvelle configuration du projet.
- Remplacement et complément selon nécessité de gaines, de supports, d'accessoires, de colliers, de bouches

d’extraction, de clapets coupe-feu, etc d’une manière générale tous les ouvrages nécessaires au remaniement du système en place et suivant la nouvelle configuration du projet.
- Toutes les adaptations dans l’existant et toutes les reprises soignées à l’identique des ouvrages existants conservés.
- Toutes sujétions de mise en œuvre.
- Travaux concernés (Dépose de placards, dépose de cloisons, ouverture dans cloisons, création de cloisons 98/48, création de barrières phoniques, adaptation des faux plafonds, remaniement de cloisons modulaires, création de cloisons modulaires).

Localisation :
Selon nécessité au droit des travaux partiels réalisés par les lots 01 et 02 dans le CNRS (Travaux et localisations précises à voir aux lots 01 et 02)

1.2.3 Remaniement de la climatisation/chauffage

Dans les zones concernées par les travaux, l’entreprise devra le remaniement de la climatisation/chauffage comprenant :
- Repérage des installations de climatisation/chauffage sur site par l’entreprise.
- Neutralisation.
- Dépose des ouvrages de climatisation/chauffage selon nécessité suivant la nouvelle configuration du projet.
- Evacuation à la décharge publique.
- Repose des ouvrages de climatisation/chauffage selon nécessité et suivant la nouvelle configuration du projet.
- Remplacement et complément selon nécessité, d’unités intérieures par cassettes dans faux plafonds 600 x 600 mm ou unités murales, télécommandes, liaisons frigorifiques, évacuation des condensats, accessoires, etc d’une manière générale tous les ouvrages nécessaires au remaniement du système en place et suivant la nouvelle configuration du projet.
- Toutes les adaptations dans l’existant et toutes les reprises soignées à l’identique des ouvrages existants conservés.
- Toutes sujétions de mise en œuvre.
- Travaux concernés (Dépose de placards, dépose de cloisons, ouverture dans cloisons, création de cloisons 98/48, création de barrières phoniques, adaptation des faux plafonds, remaniement de cloisons modulaires, création de cloisons modulaires).

Localisation :
Selon nécessité au droit des travaux partiels réalisés par les lots 01 et 02 dans le CNRS (Travaux et localisations précises à voir aux lots 01 et 02)